

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ZIMMERSHEIM
Séance du 30 Juin 2020**

Sous la présidence de M. le Maire Philippe STURCHLER,

Présents : Mmes et MM, Geneviève BALANCHE, Eric SCHWEITZER, Anne-Catherine GUTFREUND, Jean-Philippe PREVEL Adjoints au Maire, Rémy IFFRIG, Jean-Claude EISENMANN, Mireille FIZET, Pierre WANNER, Catherine SIMON, Sandrine KITTLER, Silvana GIRARD, Dominique SCHAEFFER, Nathalie PETITTHORY, Thomas SUPPLY, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : Mme Silvana GIRARD, assistée par
Mme Céline BOULAY secrétaire de Mairie

Le Maire ouvre la séance à 20h20

Le Conseil Municipal examine l'ORDRE DU JOUR suivant :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26.05.2020
- 2) Désignation des délégations au sein des organismes extérieurs
- 3) Désignation des membres de la Commission Locale chargée d'Evaluation les Transferts de Charges (CLET)
- 4) Commission communale des impôts directs (CCID)
- 5) Règlement intérieur du conseil municipal
- ~~6) Agrément d'un permissionnaire de chasse~~
- 7) Création d'un poste permanent
- ~~8) Modification de l'arrêté municipal relatif à la lutte contre les bruits de voisinage~~
- 9) Divers

Monsieur le Maire annonce le retrait des points 6 et 8 à l'ordre du jour.



1 Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 mai 2020

Le conseil municipal après avoir délibéré a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 26 mai 2020 qui comprenait 9 points et un divers.

2 Désignation des délégués au sein des organismes extérieurs

Monsieur le Maire propose de voir les représentants au sein des différentes structures intercommunales auxquelles adhère la commune selon le tableau ci-après :

Organisme	Titulaires	Suppléants
Syndicat Intercommunal de Habsheim et environs	Sandrine KITTLER Eric SCHWEITZER*	Silvana GIRARD Anne-Catherine GUTFREUND
Syndicat d'Eau du canton de Habsheim	Philippe STURCHLER Eric SCHWEITZER Pierre WANNER	Jean-Philippe PREVEL Jean-Claude EISENMANN Geneviève BALANCHE
Syndicat mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux – Brigade Verte	Philippe STURCHLER	Rémy IFFRIG
Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin	Eric SCHWEITZER	
ADAUHR	Philippe STURCHLER	

*Les titulaires pour le Syndicat Intercommunal de Habsheim et environs seront repris lors du conseil municipal du 10 juillet car Monsieur Eric SCHWEITZER souhaite céder sa place à Madame Catherine SIMON.

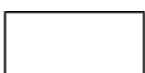
Pour information : au sein de m2A, Monsieur Philippe STURCHLER est délégué titulaire. Il est remplacé dans ses fonctions de suppléante par la suivante de la liste dans l'ordre du tableau, à savoir Madame Geneviève BALANCHE.

Le conseil municipal après avoir délibéré a décidé à l'unanimité d' :

- **APPROUVER** les représentants au sein des différentes structures intercommunales auxquelles adhère la Commune, selon le tableau ci-dessus présenté

3 Désignation des membres de la Commission Locale chargée d'Evaluer les Transferts de charges (CLET)

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il est créé entre l'EPCI et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLET).



En sa séance du 16 janvier 2017, le Conseil d'Agglomération a approuvé la composition de la Commission Mixte d'Evaluation des Transferts de Charges, à savoir un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune membre m2A.

Le conseil municipal après avoir délibéré a décidé à l'unanimité de :

- **DESIGNER** Mme BALANCHE Geneviève (titulaire) et Mme Anne-Catherine GUTFREUND (suppléante) pour la représenter au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté d'Agglomération (m2A).
- **AUTORISER** le Maire à accomplir tout acte nécessaire pour accomplir la présente délibération.

4 Commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants (population de la commune est inférieure à 2 000 habitants) ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale Elle doit émettre un avis sur les nouvelles valeurs locatives qui sont présentées dans les listes 41 bâti et liste 41 non bâti (listes recensant tous les locaux de la commune pour lesquels un changement a été pris en compte par le centre des impôts fonciers). Elle se réunit en général une fois par an.

Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Conformément au 3ème alinéa du 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises)
- être familiarisés avec les circonstances locales
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission



La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le vendredi 23 mai, sur la base d'une liste de 24 noms proposés par le conseil municipal.

Le conseil municipal après avoir délibéré a décidé à l'unanimité de proposer la liste suivante :

NOM/Prénom	Date de naissance	Adresse
12 commissaires titulaires proposés		
BALANCHE Geneviève	18/01/1953	4 rue des Noyers
BERTSCH Alain	25/05/1968	2 rue du Panorama
FIZET Mireille	27/08/1956	18 rue de Bruebach
EISENMANN Jean-Claude	13/08/1950	19 rue du Beauregard
HOFFBECK Michel	16/05/1950	23 rue du Beauregard
SIMON Catherine	19/03/1966	11 rue du Beausite
BEHRA Thierry	22/10/1962	18 rue du Monastère
PREVEL Jean-Philippe	12/04/1966	41 rue de Mulhouse
ARLOTTI Serge	10/04/1958	18 rue du Jura
SCHAEFFER Dominique	12/11/1956	3C rue du Monastère
SCHWEITZER Éric	09/08/1963	2 rue du Ballon
WANNER Pierre	13/04/1964	30 rue de Mulhouse
12 commissaires suppléants proposés		
GIRARD Silvana	27/07/1975	9 rue de Dietwiller
DUBST Hubert	05/02/1958	1B rue des Vergers
GUTFREUND Anne-Catherine	07/01/1971	13 rue du Panorama
IFFRIG Rémy	06/11/1948	5 rue des Violettes
PIERRAT Sandrine	03/03/1970	8B rue de Bruebach
KITTLER WALCH Sandrine	17/03/1971	16 rue de Rixheim
KOERPER Patrick	14/07/1974	6 place du Général de Gaulle
SEILLER Delphine	24/04/1985	35 rue de Mulhouse
ANSTETT Gérald	08/03/1968	39A rue de Mulhouse
DEN HARTOG Tamara	05/06/1992	43 rue de Mulhouse
PETITTHORY Nathalie	04/10/1967	12 bis rue de Bruebach
SUPLY Thomas	24/03/1971	5 rue des Vergers

5 Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.



Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d' :

- **APPROUVER** le règlement intérieur du Conseil Municipal présenté

6) Agrément d'un permissionnaire de chasse

Monsieur le Maire a retiré ce point à l'ouverture de la séance

7) Création d'un poste permanent

L'organe délibérant,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;
- Vu le budget de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;
- Vu le tableau des effectifs de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que la création d'un poste permanent de chargé d'accueil relevant du grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures est rendue nécessaire pour une période de tuilage due à la mutation de l'agent actuellement en poste ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les articles suivants :

Article 1^{er} : À compter du 06/07/2020, un poste permanent de chargé d'accueil relevant du grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe est créé à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures.

Ce poste comprend notamment les missions suivantes :

- Accueil physique et téléphonique, oriente, renseigne le public, traitements des dossiers ;
- Secrétariat général (enregistrement du courrier, standard téléphonique...);
- Etat civil (mariage, naissance, décès, PACS)
- Communication : mise à jour du site internet ;
- Elections ;
- Etc.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un agent sur le poste et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le niveau de recrutement est défini réglementairement et correspond au grade statutaire.



Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a décidé à l'unanimité d' :

➤ **APPROUVER** les 4 articles proposés ci-dessus

8) Modification de l'arrêté municipal du 30 octobre 2009 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage

Monsieur le Maire a retiré ce point à l'ouverture de la séance

9) Divers

- La 1^{ère} séance du SIHE se déroulera le mercredi 8 juillet à 18h30 à la mairie de Rixheim
- Pétition concernant le projet immobilier au Gypsweg
- Vitesse dans le village : une pétition rue d'Eschentzwiller a été faite et envoyée à la mairie. Un groupe de travail sur la sécurité va étudier le problème de la vitesse au sein du village.
Ce groupe de travail se compose de : Philippe STURCHLER, Jean-Philippe PREVEL, Geneviève BALANCHE, Eric SCHWEITZER, Anne-Catherine GUTFREUND, Mireille FIZET, Jean-Claude EISENMANN, Sandrine KITTLER, Catherine SIMON, Dominique SCHAEFFER et Thomas SUPPLY.
- Depuis le déconfinement, la vitesse et les incivilités se sont accentuées
- Club de foot : il a demandé la reprise des entraînements. Monsieur le Maire leur a refusé l'organisation d'un barbecue
- ACL : une réunion s'est tenue mardi 23 juin, 4 membres du comité quittent l'association, notamment la Présidente
- Départ de Madame Emmanuelle LAMBERT, Directrice de l'école. La municipalité a décidé de lui offrir un bon d'achat pour la remercier de son implication au sein de l'école
- Le conseil municipal devra se réunir vendredi 10 juillet pour l'élection des délégués pour les élections sénatoriales

M. le Maire clôt la séance à 21h10.

